



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

# AIRES MARINES PROTÉGÉES FRANÇAISES

.....  
BREST - 11 FÉVRIER 2022

SUMMIT  
OCEAN

THE ONE PLANET SUMMIT  
FOR THE OCEAN  
9, 10, 11 FEBRUARY 2022



FRANCE22

PRÉSIDENTE FRANÇAISE  
DU CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE



# QU'EST-CE QU'UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE ?

Les aires marines protégées (AMP) sont des espaces délimités en mer qui répondent à des objectifs de protection de la biodiversité marine et qui favorisent la gestion durable des activités maritimes.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit une aire marine protégée comme un « *espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* ».

La stratégie française pour les aires protégées 2030, adoptée en 2021, a repris cette définition.

## UNE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE

# À PRÉSERVER

Deuxième zone économique exclusive (ZEE) du monde, présente dans 4 des 5 océans du Globe, la France a une responsabilité particulière dans la protection des espèces et habitats emblématiques.

Les aires marines protégées contribuent à la protection :

- **des récifs coralliens.** Ils forment un écosystème clé que la France contribue à protéger activement : **10% de la surface corallienne globale** est localisée dans les eaux françaises. Actuellement, 67% des récifs d'outre-mer sont couverts par une aire marine protégée. D'ici 2025, la France s'est engagée à protéger l'intégralité de ces récifs. Par exemple, la Nouvelle-Calédonie a acté la protection en réserves marines intégrales de certains de ses récifs d'une qualité exceptionnelle et n'ayant subi aucune pression humaine. Elle a en outre créé le parc naturel de la Mer de Corail. Il en est de même pour la Polynésie française, qui a mis en place la réserve de biosphère de la commune de Fakarava qui protège de manière durable les récifs et les modes de vie polynésiens de ces atolls sur près de 19 000 km<sup>2</sup>;
- des **herbiers de posidonie** en Méditerranée française, qui sont des habitats fondamentaux, notamment pour la lutte contre le dérèglement climatique ;
- de plusieurs espèces en voie de disparition, telles que le **puffin des Baléares** en Atlantique et en Méditerranée ou le **dugong** à Mayotte.

La création et la gestion d'aires marines protégées s'appuient sur des fondements scientifiques et font l'objet d'une évaluation.

Les aires marines protégées peuvent également aider à mieux préserver les patrimoines culturels tel que certaines techniques de pêche traditionnelle comme le djarifa à Mayotte et l'accompagnement d'activités durables en lien avec les acteurs socio-économiques. L'enjeu étant de maintenir ou promouvoir des pratiques vertueuses et compatibles avec la préservation des milieux.

Par ailleurs, la protection de la biodiversité marine dans les AMP contribue au maintien et au développement des activités économiques dépendantes de la bonne qualité du milieu (pêche, aquaculture, tourisme en mer, éducation à l'environnement).

# 67%

*des récifs d'outre-mer  
sont couverts par une aire  
marine protégée*

# UNE DIVERSITÉ D'OUTILS

## ET DE MODES DE GESTION PERMETTANT DE S'ADAPTER AUX ENJEUX DES TERRITOIRES

Les aires marines protégées françaises se caractérisent par leur grande diversité. Le code de l'environnement recense **onze grandes catégories d'aires marines protégées**. En incluant les outils de protection créés par les collectivités de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, ainsi que les instruments régionaux ou internationaux, pas moins de **quarante-trois types d'outils législatifs différents** sont reconnus en droit français.

L'objectif principal des aires marines protégées est d'assurer la préservation du patrimoine naturel.

Des objectifs complémentaires peuvent être poursuivis :

- la préservation du paysage sous-marin ;
- la préservation du patrimoine culturel, comme certaines techniques de pêche traditionnelle ;
- l'éducation à la nature ;
- la recherche ;
- le développement durable des activités maritimes ou de loisirs ;
- la restauration de zones dégradées ;
- disposer d'un espace de référence scientifique.

### Une gouvernance multipartite

Les objectifs de conservation, de développement durable, de connaissance sont fixés en associant les acteurs du territoire et les parties prenantes. Ainsi, les aires protégées constituent des projets de territoires. Leurs modes de gouvernance et leurs instances offrent des espaces de dialogue entre usagers de la mer, élus, scientifiques, associations et services de l'État.

Il revient à l'instance de gouvernance de l'aire marine protégée d'assurer la compatibilité entre les activités et les objectifs de conservation. L'enjeu étant de maintenir ou promouvoir des pratiques vertueuses et compatibles avec la préservation des milieux. Une structure gestionnaire (établissement public, collectivité, association...) est chargée de mettre en œuvre les documents d'objectifs et plan de gestion dédiés.



### Le parc naturel marin d'Iroise

Premier parc naturel marin de France, le parc naturel marin d'Iroise protège, depuis 2007, une biodiversité riche sur une superficie de 3 500 km<sup>2</sup>. Couvrant le plus grand champ d'algues d'Europe, il abrite de nombreux poissons et crustacés nécessaires à l'alimentation de plusieurs mammifères et oiseaux marins.

Associant l'ensemble des usagers de la mer, le conseil de gestion poursuit trois objectifs principaux : la **connaissance** du milieu marin, la **protection** de ce milieu et des espèces qu'il abrite et le **développement durable** des activités maritimes.



### *La réserve naturelle des Bouches de Bonifacio*

Plus grande réserve naturelle marine de France métropolitaine, la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio fait partie intégrante, **depuis le 7 décembre 2012, du premier parc marin international, le parc marin international des Bouches de Bonifacio**. Située entre la Corse et la Sardaigne, elle s'étend sur 80 000 ha et abrite **37% des espèces remarquables de Méditerranée** (goéland d'Audouin, mérou, puffin cendré, patelle géante, etc.) et de nombreux habitats emblématiques (herbiers de posidonies, coralligène, etc.).

Une collaboration régulière entre les autorités compétences en France et en Italie assure une gestion transfrontalière renforcée pour la protection de la biodiversité dans ce détroit international.



### *Activités économiques en Amp et biodiversité*

## Catégories d'aires marines protégées au titre de l'article L334-1 du code de l'environnement

- Les parcs nationaux ayant une partie maritime
- Les réserves naturelles ayant une partie maritime et, le cas échéant, les périmètres de protection de ces réserves
- Les arrêtés de protection des biotopes, des habitats naturels et des sites d'intérêt géologique ayant une partie maritime
- Les parcs naturels marins
- Les sites Natura 2 000 ayant une partie maritime
- Les parties maritimes du domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Les zones de conservation halieutiques
- Les parties maritimes des parcs naturels régionaux
- Les réserves nationales de chasse et de faune sauvage ayant une partie maritime
- Les aires marines protégées créées en application des codes de l'environnement de la Polynésie française, des îles Wallis et Futuna, des provinces de Nouvelle-Calédonie et en application des délibérations du gouvernement de Nouvelle-Calédonie
- Les aires marines ou ayant une partie marine délimitées par la France en application des instruments régionaux ou internationaux



10%

*du territoire national sera  
couvert en protection forte*

## LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTÉGÉES ET SES OBJECTIFS

Présentée en janvier 2021 lors du One Planet Summit, la stratégie nationale aires protégées 2030 porte pour la première fois une approche intégrée terre-mer en s'appuyant sur des objectifs qualitatifs et quantitatifs.

La stratégie se fixe comme objectifs de :

- couvrir au moins 30% du territoire national terre et mer sous juridiction, en aires protégées ;
- couvrir 10% du territoire national en protection forte.

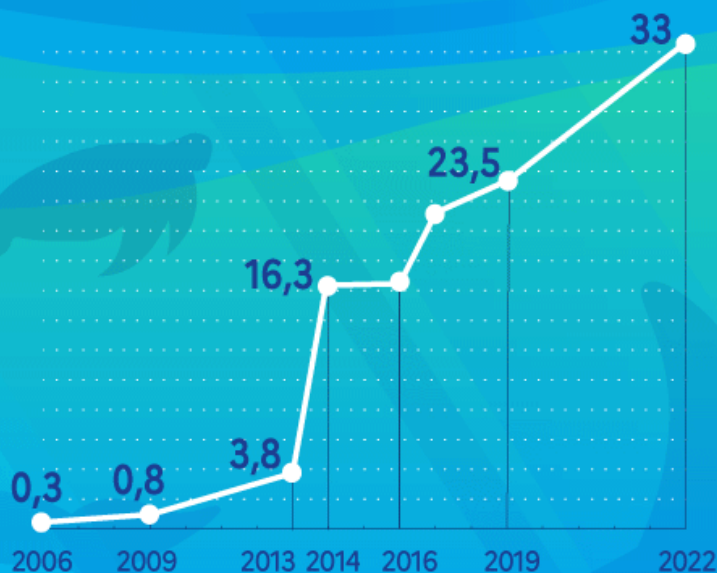
La stratégie fixe également des objectifs qualitatifs afin de pérenniser le réseau des aires protégées, de renforcer sa cohérence, ainsi que de conforter son intégration sur le territoire national et la coopération à l'international. Les mesures prévues, très concrètes, portent ainsi sur le renforcement de la formation des gestionnaires d'aires protégées, l'approfondissement des méthodes de pilotage ou d'évaluation de leur gestion ou encore de consolidation de leur financement.

30%

*du territoire national terre  
et mer sous juridiction sera  
couvert d'aires protégées*

## Progression

du réseau (en %)



**33%**

des eaux françaises sont couvertes par au moins 1 aire marine protégée en 2022

**565**

aires marines protégées, en métropole et en outre-mer

## Couverture océanique de la France

**2<sup>e</sup>**

espace maritime mondial, avec + de 10 millions de km<sup>2</sup>

**4<sup>e</sup>**

espace corallien au monde

**97%**

de l'espace maritime français est outre-mer

## LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DES TERRES AUSTRALES

# DEVIENT LA PLUS GRANDE AIRE MARINE PROTÉGÉE FRANÇAISE

Au sud de l'océan Indien, les Terres australes françaises (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam) constituent des sanctuaires de biodiversité qui recèlent un patrimoine naturel exceptionnel (**première population mondiale de manchots royaux, huit espèces d'oiseaux endémiques telles que le cormoran de Kerguelen ou l'albatros d'Amsterdam**). Ces zones de forte productivité primaire agissent également comme des puits de carbone, participant ainsi à la régulation du dioxyde de carbone émis à l'échelle planétaire. **Une partie de la zone a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2020.**

Afin de conserver ces écosystèmes uniques, la France a créé dès 2006 une réserve naturelle nationale (RNN) des Terres australes françaises, principalement terrestre. Des démarches d'extension ont ensuite été menées pour assurer la préservation des fonctionnalités écologiques et du patrimoine naturel dans l'ensemble des espaces maritimes des îles Australes. **La RNN des Terres australes françaises s'étend désormais sur la totalité des zones économiques exclusives des trois districts, sur près de 1 600 000 km<sup>2</sup>, soit 15 % du domaine maritime français.**

L'extension de la RNN s'accompagne également de la délimitation d'une **zone de protection renforcée (protection forte de type réserve intégrale)** sur près de 50 % des eaux de Saint-Paul et Amsterdam, en réponse aux enjeux écologiques identifiés dans cette zone, **portant à environ 375 000 km<sup>2</sup> (23 %) la superficie de la réserve marine complètement préservée de toute activité industrielle ou commerciale et de tout rejet.** Elle assure un niveau de protection le plus élevé sur des milieux vulnérables d'une importance écologique et patrimoniale de

premier ordre. Ces zones connaissent de fortes concentrations d'oiseaux marins dont les statuts de conservation sont défavorables (albatros d'Amsterdam, albatros à bec jaune de l'océan Indien). Elles comprennent des monts sous-marins, des sites hydrothermaux et autres structures géologiques qui sont des aires de reproduction et d'alimentation de nombreuses espèces.

Au sein de la RNN, le décret **renforce l'encadrement des activités humaines** susceptibles d'impacter le patrimoine naturel dans les eaux australes : **toute activité d'exploitation minière est interdite.** Chaque pêcherie bénéficiera d'un plan de gestion, qui fixera un objectif de limitation des pressions sur les espèces et habitats les plus vulnérables (oiseaux et mammifères marins, raies, requins, fonds marins).

# 1,6 million de km<sup>2</sup>

*Avec 1,6 million de km<sup>2</sup>  
la réserve naturelle nationale  
des Terres australes françaises  
devient la plus grande aire marine  
protégée française et l'une des plus  
vastes au niveau mondial.*



# 33%

*Grâce à cette nouvelle réserve,  
la France est couverte par  
33% d'aires protégées en 2022*



# AIRES MARINES PROTÉGÉES FRANÇAISES CRÉÉES DEPUIS 2017

La stratégie nationale pour les aires protégées 2030, adoptée le 11 janvier 2021 à l'occasion du One Planet Summit, concerne pour la première fois l'ensemble du territoire national.

Capitalisant sur les avancées mais aussi sur les limites des stratégies préexistantes, cette stratégie vise à fédérer l'ensemble des outils qui contribuent au réseau d'aires protégées français à terre, en mer, outre-mer et en métropole.

Ci –après figurent des exemples d'aires protégées créées, étendues ou reconnues depuis 2017 à travers divers outils.

## AIRES PROTÉGÉES TERRESTRES

- ~ **11<sup>e</sup> parc national dédié aux forêts**
- ~ **2 réserves intégrales en cœur de parcs nationaux (Arc Chateaufillain pour le parc national de Forêts et Roche Grande pour le parc national du Mercantour)**
- ~ **20 réserves biologiques forestières créées et plusieurs modifiées :**
  - création de la réserve biologique intégrale des Fonds de Monvaux (Meurthe-et Moselle)
  - création de la réserve biologique de Campagne (Dordogne)
  - création de la réserve biologique de Cheyron (Alpes-Maritimes)
  - création de la réserve biologique d'Écouves (Orne)
  - création de la réserve biologique dirigée d'Aiguines (Var)
  - création de la réserve biologique dirigée de La Feuillie (Manche)
  - création de la réserve biologique dirigée de la Forêt de Bois de couleurs des bas (La Réunion)
  - création de la réserve biologique dirigée du Littoral de Saint-Philippe (La Réunion)
  - création de la réserve biologique dirigée de la Castellane (Bouches-du-Rhône)
  - création de la réserve biologique dirigée de la Maillouèyre (Landes)
  - création de la réserve biologique dirigée des Landes de Saint-Avoid (Moselle)
  - création de la réserve biologique dirigée du Nord de la Grande Terre (Guadeloupe)
  - création de la réserve biologique intégrale de la Belle Plinier (Savoie)
  - création de la réserve biologique intégrale de la Reculée du Cul des Forges (Jura)
  - création de la réserve biologique intégrale de la Tellière-Paluel (Alpes-de-Haute-Provence)
  - création de la réserve biologique intégrale de Saint-Aignan (Morbihan)
  - création de la réserve biologique intégrale des Gorges de Trévans (Alpes-de-Haute-Provence)
  - création de la réserve biologique intégrale de Lagarde-d'Apt (Vaucluse)
  - création de la réserve biologique intégrale de l'Artoise (Aisne)
  - création de la réserve biologique intégrale de Straiture (Vosges)
  - modification de la réserve biologique de la Combe Quinquendolle (Côte-d'Or)
  - modification de la réserve biologique dirigée de la Forêt de Rambouillet (Yvelines)
  - modification de la réserve biologique dirigée des Faux de Verzy (Marne)
  - modification de la réserve biologique dirigée de Haute-Meurthe (Vosges)
  - modification de la réserve biologique du Vallon du Maupas (Indre-et Loire)
  - modification de la réserve biologique mixte de Longegoutte-Géant (Vosges)

~ **9 réserves naturelles nationales terrestres créées ou étendues**

Créations

- RNN du Massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau en juillet 2020
- RNN des forêts de Mayotte en mai 2021
- RNN des Étangs et rigoles d'Yveline en avril 2021
- RNN de la Tourbière de Marchiennes en janvier 2022

Extensions

- RNN des Gorges de l'Ardèche en 2018
- RNN de Passy en 2019

- RNN du Rocher de la Jaquette en juillet 2020
- RNN des Sagnes de la Godivelle en décembre 2020
- RNN de Beauguillot en septembre 2021

~ **Plus de 100 arrêtés préfectoraux de protection de biotope et géotope terrestres**

~ **Poursuite de la politique de maîtrise foncière du conservatoire du littoral et des conservatoires d'espaces naturels**

~ **Mise sous protection forte du mont Blanc (arrêté de protection habitat naturel)**

~ **Une dizaine de réserves naturelles régionales et de Corse créées**

~ **Création de 7 parcs naturels régionaux (de La Sainte-Baume, de l'Aubrac, du Médoc, du Mont Ventoux, de Baie de Somme-Picardie maritime, du Doubs-horloger, de Corbière-Fenouilliède.**

~ **Désignation de 13 nouveaux sites Natura 2000 terrestres**

## AIRES PROTÉGÉES TERRESTRES ET MARINES

~ **Quatre créations/extensions de réserves naturelles nationales**

- RNN Glorieuses en juin 2021
- RNN d'Iroise en septembre 2021
- RNN de Beauguillot en octobre 2021
- RNN des terres australes françaises (TAF) en février 2022

~ **5 Arrêtés de protection de biotope**

- Aire de protection de biotope FOND DE LA PETITE MER DE GAVRES en octobre 2018
- Aire de protection de

biotope EMBOUCHURE DU FLEUVE VAR en mai 2019

- Aire de protection de biotope ZONE DE TRANQUILLITE DU GRAVELOT A COLLIER INTERROMPU - BAIE D'AUDIERNE en février 2020
- Aire de protection de biotope CAP BLANC NEZ en mars 2021
- Aire de protection de biotope POINTE DE LA CRECHE en mars 2021

~ **Domaine public du Conservatoire du littoral**

- Site du MASSIF DE L'ESTEREL en juin 2017

~ **Une inscription sur la liste du patrimoine mondial**

- TERRES ET MERS AUSTRALES FRANCAISES en juillet 2019

~ **Une inscription sur la liste des zones humides protégées par la convention de Ramsar**

- Site de la BAIE D'AUDIERNE reconnu en septembre 2021

## AIRES PROTÉGÉES EXCLUSIVEMENT MARINES

- ~ **Douze créations de sites Natura 2000 au large**
  - Site d'importance communautaire Grands dauphins de l'Agriate en décembre 2017
  - Site d'importance communautaire Mers Celtiques – Talus du golfe de Gascogne en décembre 2017
  - Site d'importance communautaire Nord Bretagne DHFF en décembre 2017
  - Site d'importance communautaire Récifs du mont sous-marin d'Ajaccio et des affleurements rocheux de Valinco en décembre 2017
  - Site d'importance communautaire Récifs du mont sous-marin de l'Agriate en décembre 2017
  - Site d'importance communautaire Grands dauphins du golfe du Lion en octobre 2018
  - Site d'importance communautaire Récifs des cayons Lacaze-Duthiers, Pruvot et Bourcard en octobre 2018
  - Site d'importance communautaire Récifs du banc d'Ichtyos et du canyon de Sète en octobre 2018
  - Zone de protection spéciale Mers Celtiques – Talus du golfe de Gascogne en janvier 2018
  - Zone de protection spéciale Nord Bretagne DO en janvier 2018
  - Zone de protection spéciale Oiseaux marins de l'Agriate en janvier 2018
- Zone de protection spéciale Oiseaux marins sud golfe du Lion en février 2019
- ~ **Reconnaissance d'aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne**
  - Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne des Calanques en décembre 2017
  - Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne de Cerbère-Banyuls en juin 2019

Depuis l'adoption de la loi biodiversité (loi n° 2016-1087 du 8 août 2016), les **outils de protection des espaces des collectivités et pays d'outre-mer sont valorisés et reconnus comme aires marines protégées au titre du code de l'environnement** (article L.334-1, alinéa 10). La loi climat et résilience est venue compléter cette liste d'aires protégées avec notamment la **reconnaissance du parc naturel de la Mer de Corail** (créé en 2014) **comme aire marine protégée française**.

La liste non exhaustive suivante illustre la variété des aires marines protégées des collectivités et pays d'outre-mer.
- ~ **Parc provincial (Nouvelle-Calédonie, province Sud)**
  - Parc provincial de Côte oubliée en avril 2019
- ~ **Réserve intégrale (Nouvelle-Calédonie)**
  - Réserve intégrale de l'Atoll de Pelotas en août 2018
- Réserve intégrale Caye sud de l'île Longue en août 2018
- Réserve intégrale du Grand Astrolabe en août 2018
- Réserve intégrale de l'Île longue en août 2018
- Réserve intégrale de l'Îlot du Mouillage en août 2018
- Réserve intégrale de l'Îlot du Nord-Est en août 2018
- Réserve intégrale de l'Îlot du Passage en août 2018
- Réserve intégrale de l'Îlot Le Leizour en août 2018
- Réserve intégrale de l'Îlot Surprise (partie végétalisée) en août 2018
- Réserve intégrale de l'Observatoire en août 2018
- Réserve intégrale de Nord Chesterfield en août 2018
- Réserve intégrale de Nord-Ouest Bellona en août 2018
- Réserve intégrale d'Olry en août 2018
- Réserve intégrale du Petit Astrolabe en août 2018
- Réserve intégrale de Petrie en août 2018
- Réserve intégrale du Récif de Gros Guilbert en août 2018
- Réserve intégrale du Récif de Petit Guilbert en août 2018
- Réserve intégrale de Sud Bellona en août 2018
- ~ **Réserve naturelle (Nouvelle-Calédonie)**
  - Réserve naturelle de Chesterfield-Bellona en août 2018

- Réserve naturelle d'Entrecasteaux en août 2018

~ **Zones de pêche réglementées (Polynésie française)**

- Zone de pêche réglementée de Manihi en août 2017
- Zone de pêche réglementée de Rahui Pueu en avril 2018
- Zone de pêche réglementée de Anse de Tehipa en juillet 2018
- Zone de pêche réglementée de Motu Nono en juillet 2018
- Zone de pêche réglementée de Tahunatara Vaionifa en juillet 2018
- Zone de pêche réglementée de Est Du Lagon et Motu Manu en décembre 2018
- Zone de pêche réglementée de Hoa Hitirari en décembre 2018
- Zone de pêche réglementée de Hoa Ohutu en décembre 2018
- Zone de pêche réglementée de Hoa Ruatao en décembre 2018
- Zone de pêche réglementée de Tiataia en décembre 2018
- Zone de pêche réglementée de Village de Pahua en décembre 2018
- Zone de pêche réglementée de Atimaono en novembre 2019
- Zone de pêche réglementée de Puohine en janvier 2020
- Zone de pêche réglementée de Rahui No Patere en janvier 2020
- Zone de pêche réglementée de Teuaua en février 2020
- Zone de pêche réglementée de Tokatai en février 2020

~ **Polynésie**

En Polynésie française, culture et nature se conjuguent pour gérer et préserver l'espace marin, cadre de vie de tous les habitants.

Près de 1 million de km<sup>2</sup> seront bientôt protégés : les îles Marquises seront prochainement candidates au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Une Réserve de Biosphère sera créée dans les îles Australes. Les eaux côtières seront réservées à la pêche artisanale et vivrière. Les lagons et coraux seront entièrement protégés.

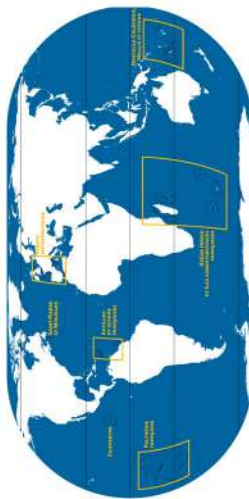
Les zones de mouillage seront aménagées pour protéger les fonds sous-marins.

Et, enfin, le processus de création d'une grande aire marine protégée de plus de 500 000 km<sup>2</sup> sera lancé.

# Les aires marines protégées

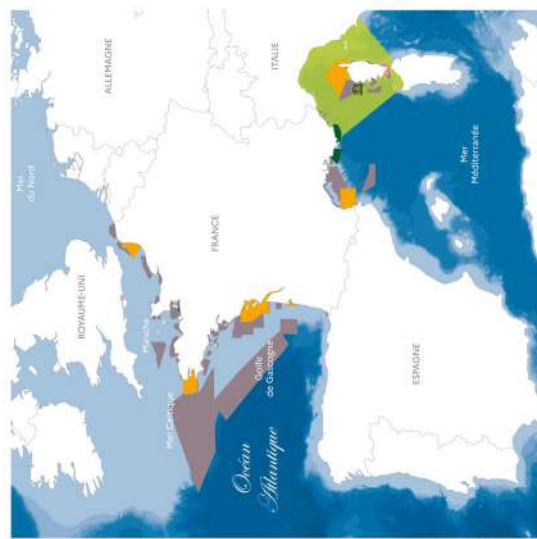
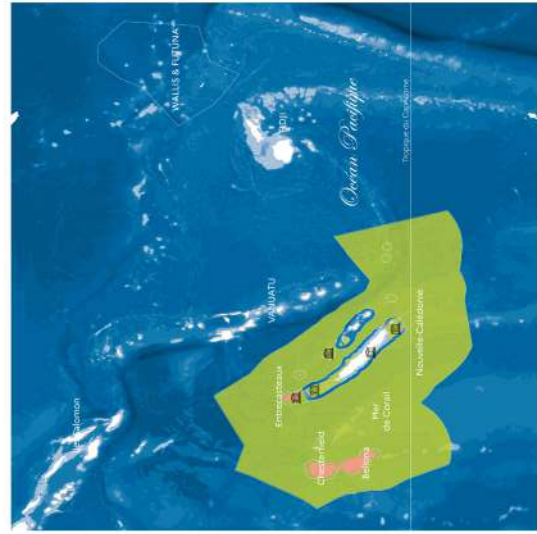
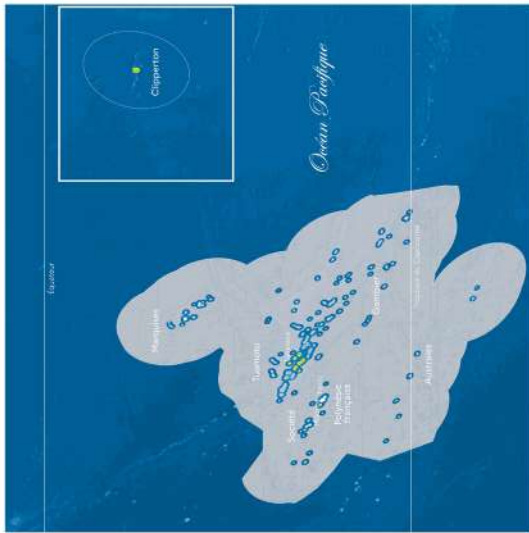


En 2022, un réseau de 565 aires marines protégées couvre près de 33 % de l'espace maritime français.



- Réserve naturelle
- Parc national marin
- Aire marine gérée de Polynésie Française
- Bien inscrit au patrimoine mondial

**BEST EVENTS**  
 OCEANIC COAST GUARDIAN  
 OCEANIC COAST GUARDIAN  
 OCEANIC COAST GUARDIAN





## CONTACTS PRESSE

**Service presse de Barbara Pompili,**  
*ministre de la Transition écologique*

Tél : 01 40 81 78 31

Mél : [secretariat.communication@ecologie.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@ecologie.gouv.fr)

.....  
**Service presse de Bérangère Abba,**  
*secrétaire d'État chargée de la Biodiversité*

Tél : 01 40 81 18 11 – 06 07 56 06 26

Mél : [presse.abba@ecologie.gouv.fr](mailto:presse.abba@ecologie.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*